POLICE NATIONALE

FICHE RÉFLEXE COVID-19 /// N°5

CONTRÔLES SUR POINTS FIXES OU MOBILES

OBJECTIF

Faire respecter la réglementation dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19. Toute personne devra être en mesure de présenter l'attestation de déplacement dérogatoire et le cas échéant le justificatif de déplacement professionnel (décret n°2020-260 du 16/03/2020).

Les documents sont téléchargeables sur les sites institutionnels.

DÉPLACEMENTS AUTORISÉS :

- **Activité professionnelle :** entre son domicile et son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible et pour un déplacement impératif ponctuel dès lors que celui-ci n'a pu être différé,
- **Besoins élémentaires :** achats de première nécessité dans les commerces de proximité,
- **Santé :** consultation d'un professionnel de santé,
- **Impératifs personnels :** garde de ses enfants, soutien d'une personne vulnérable,
- **Maintien de sa condition physique :** exercice physique uniquement à titre individuel, autour de son domicile et sans aucun rassemblement.
- **Satisfaction aux besoins des animaux de compagnie.**

ACTIONS À RÉALISER

Lors du contrôle :

➔ Je garde une distance d'au moins un mètre avec la personne pour la prise de contact

➔ J'explique la raison de cette distance à la personne afin qu'elle garde son calme et lui demande les documents nécessaires permettant de justifier son déplacement

➔ Je procède au contrôle en limitant au maximum le temps de contact

En fonction de la situation, si un doute subsiste :

➔ J'approfondis le contrôle en réalisant toutes les vérifications nécessaires (exemple : appel auprès de l'employeur ou de toute personne pouvant confirmer le besoin impérieux du déplacement)

➔ Je procède à la verbalisation de la personne si elle est en infraction (décret n°2020-264 du 17/03/2020)

Dans tous les cas :

➔ J'applique les consignes de précaution et les protocoles de protection énoncés dans les fiches réflexes Covid-19 numéros 1 et 2 (limiter au maximum le contact et le temps d'exposition).

➔ Je privilégie le dialogue et la persuasion dans les échanges et fais preuve du discernement nécessaire pour la mise en œuvre de ces consignes.

POINTS DE VIGILANCE

FAIRE PREUVE DE PÉDAGOGIE

GARDER CALME ET DISTANCE LORS DU CONTRÔLE

ÉVITER LA CRÉATION DE RASSEMBLEMENTS
(5 PERSONNES MAXIMUM)

RAPPEL DES SYMPTÔMES

SIGNES D'INFECTION RESPIRATOIRE AIGÜE CARACTÉRISÉE PAR UNE TOUX ET/OU UN ESSOUFFLEMENT AU REPOS

ATTENTION, CES SIGNES RESPIRATOIRES NE SONT PAS OBLIGATOIRES MAIS ATTESTENT D'UNE POTENTIELLE GRAVITÉ.